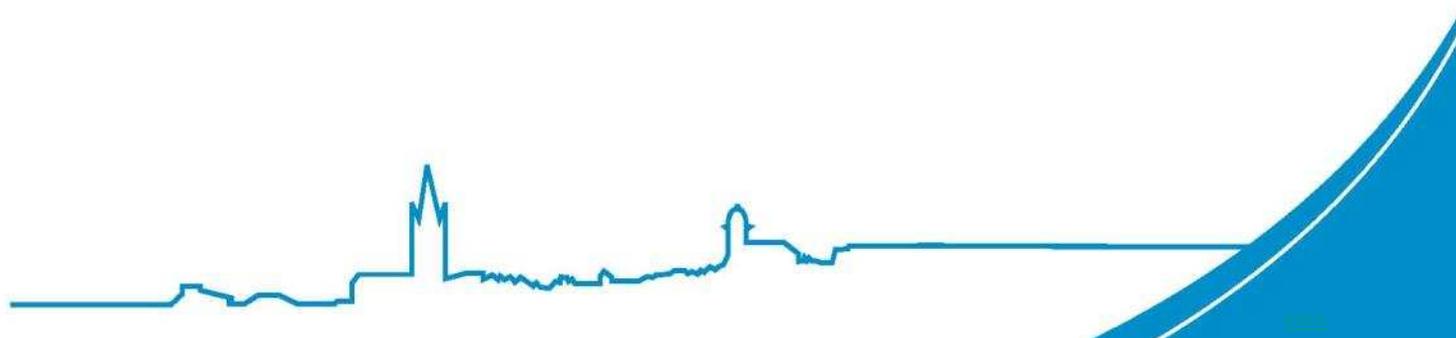




Club des Villes durables du Grand Lyon
Jeudi 24 Juin 2010

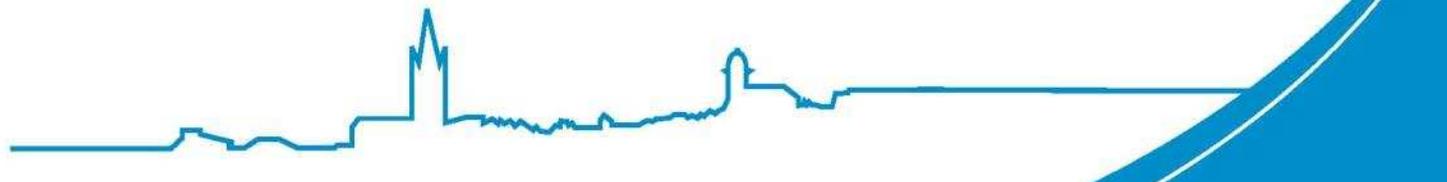


« Permettre plus de communication entre les administrés et la municipalité, dynamiser toujours plus la vie de nos quartiers, créer du lien social... Telles sont les ambitions de ce grand projet des Comités de proximité... »

COMITES DE PROXIMITE

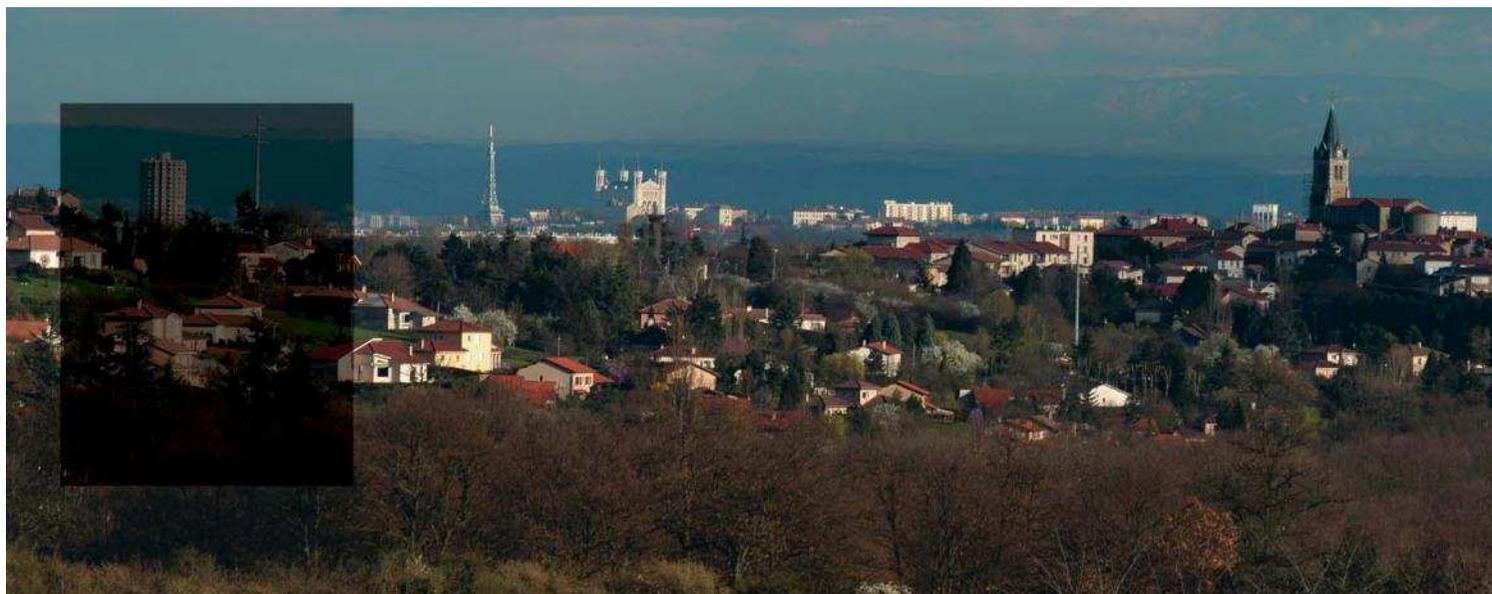
Guide pratique

Pour **démarrer...**



Préambule...

Les comités de proximité ont été créés par délibération du Conseil municipal en séance du **jeudi 6 novembre 2008** et par l'adoption de la
« *Charte des comités de proximité* ».



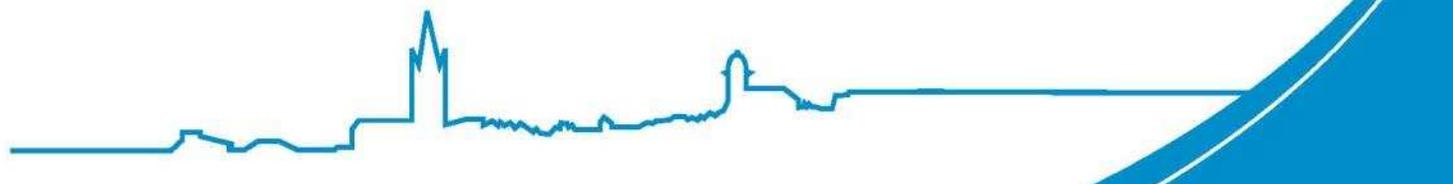
Le Projet en quelques mots...

o Des lieux d'échanges

Les comités de proximité seront des lieux d'échanges, de réflexions et d'initiatives qui regrouperont l'ensemble des citoyens souhaitant s'investir dans leur quartier

o 7 grands secteurs

7 comités sont prévus sur la commune, répartis en « grands secteurs » afin qu'aucune parcelle du territoire ne soit isolée.



Des comités pour quoi faire ?

- o **Des comités...** pour être force de proposition pour l'avenir, sur tous les sujets concernant les quartiers mais aussi la commune, et suivre l'avancement et les résultats des projets
- o **Des comités...** pour informer et communiquer, pour développer ou restaurer les liens sociaux dans les quartiers, en assurant des solidarités concrètes intergénérationnelles et en animant la vie citoyenne du quartier
- o **Des comités...** pour encourager les échanges avec les représentants des institutions intervenant sur le quartier et avec les autres quartiers
- o **Des comités pour...** pratiquer la démocratie de proximité, dialoguer avec les élus et l'administration municipale

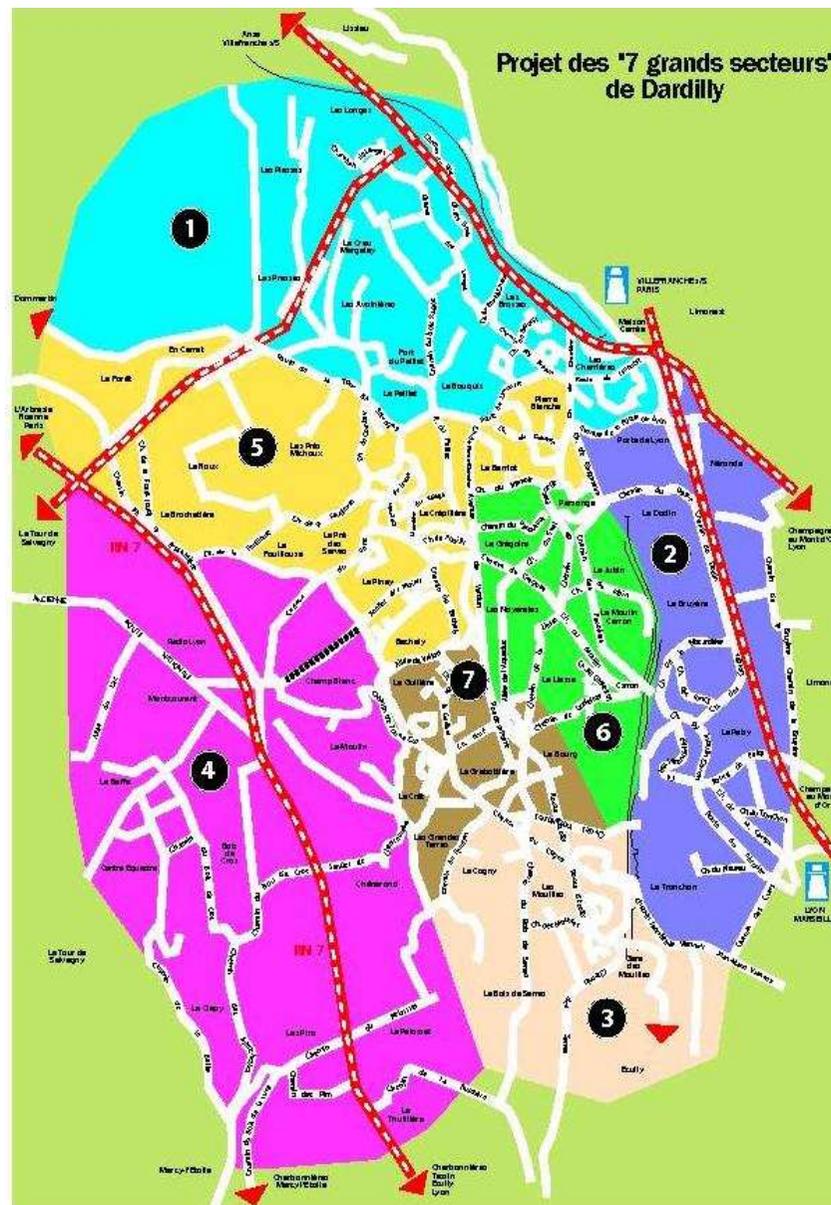
« Cette forme avancée de démocratie ne remplacera pas la démocratie électorale, mais l'aidera à faire le meilleur choix dans l'intérêt général. »

Pourquoi **7** secteurs ?



- Les « **7 grands secteurs** » ont été dessinés en tenant compte :
 - de la **géographie du terrain**
 - des **lieux de vie**
 - de **particularités locales** (le *DICRIM* par exemple)

- Limiter le nombre de secteurs à sept permettra d'assurer le **dynamisme** de ces nouvelles instances de « vie citoyenne ».



Un règlement intérieur

Commun aux 7 comités

Pour assurer le bon fonctionnement des **comités de proximité**, le conseil municipal a adopté un **règlement intérieur** commun à tous les comités...



Des comités pour qui ?

- o Les **comités de proximité** sont ouverts à toute personne qui au titre de sa résidence, de son activité professionnelle ou associative concourt à la vie du quartier

- o Pour être membre il faut:
 - Être âgé de plus de 16 ans
 - Habiter ou exercer une activité dans le secteur
 - Être volontaire



On ne peut pas être membre de plusieurs secteurs à la fois !!

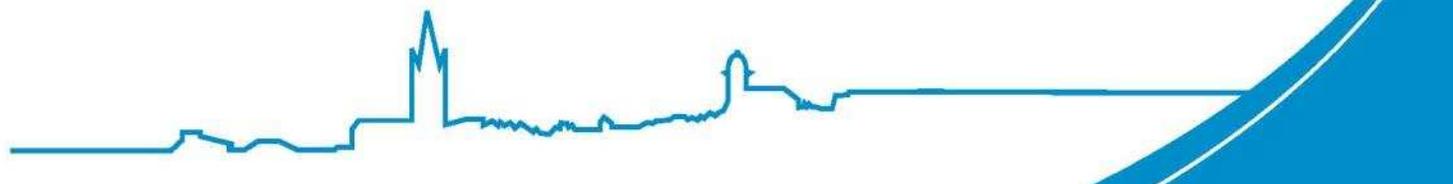


7 bureaux pour faire vivre les comités

- o Pour faire vivre les comités, il faut des gens **motivés**, **volontaires**, **prêts à en assurer le fonctionnement** (organiser la réunion, être force de proposition etc.).

- o Un **bureau permanent** sera créé dans chaque comité. Il sera composé:
 - **de 3 correspondants de proximité par secteur**
 - **1 conseiller municipal référent**

- o Le bureau aura pour tâche d'assurer le **bon fonctionnement** du comité et sera l'interface directe avec la municipalité.



Les correspondants de **proximité** : des **citoyens** motivés

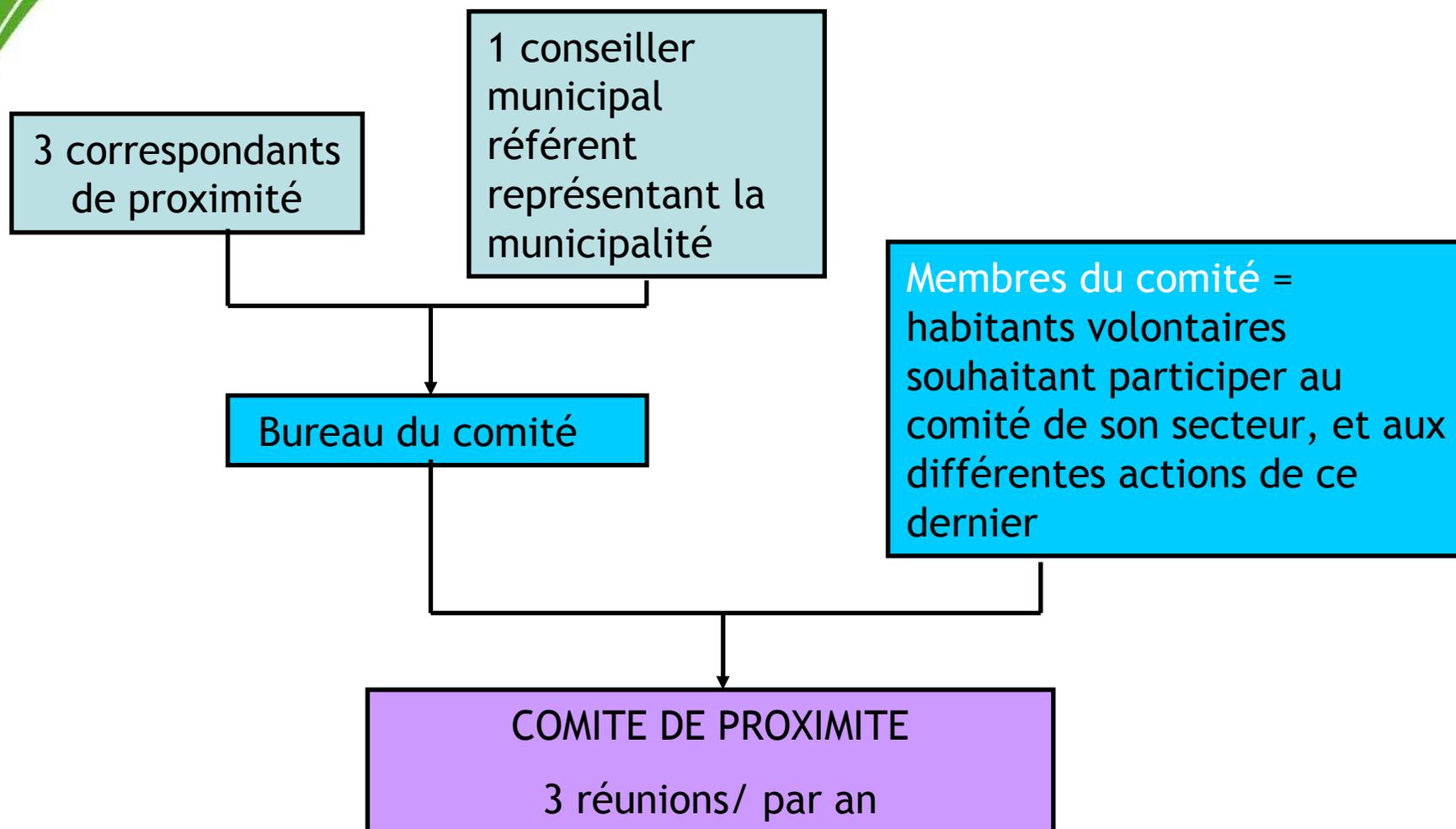
o Les qualités nécessaires aux correspondants:

- Être motivé
- Être dynamique
- Être en mesure d'assurer la **coordination** d'un comité (rédaction d'ordre du jour, de compte-rendu de réunion)
- Aimer le travail de **proximité**

o Les missions :

- Les correspondants établiront de façon conjointe avec le conseiller municipal référent **l'ordre du jour de chaque réunion**, l'organisation du comité, et assureront le **suivi des projets** auprès de la municipalité.
- Ils participeront à l'organisation des **visites** ou réunions de **quartiers**.
- Les correspondants seront des relais pour la population en cas de **risques majeurs** sur la commune (DICRIM)

Organigramme des comités



Quels rôles pour les comités ?

- o **Être force de propositions pour l'avenir du secteur**
 - Avis consultatif sur l'implantation d'un projet urbain / sur les questions liées au cadre de vie
 - Force de propositions sur les besoins du secteur

- o **Assurer une meilleure information entre la municipalité et les citoyens**
 - Assurer une démocratie de proximité
 - Améliorer la circulation de l'information entre municipalité et administrés

- o **Animer la vie des quartiers**
 - Inciter le développement de la vie associative, culturelle du secteur en favorisant les initiatives individuelles, collectives, associatives.
 - Offrir un lieu d'échanges entre les citoyens (organisation de fêtes de quartiers etc.)
 - Participer à l'organisation des grands événements de la commune (Projet Dardilly 1909)

- o **Les compétences du comité de proximité correspondent aux limites du secteur définies à sa création par le conseil municipal**

- o **Le comité de proximité peut être sollicité pour émettre un avis sur des dossiers soumis par le Maire et intéressant directement le secteur**

Les règles du jeu à respecter ...

Les membres **des comités** de proximité se devront de respecter les principes suivants:

- Respect d'une neutralité politique, religieuse ou philosophique
- Respect des lois en vigueur
- Respect du règlement intérieur sous peine de dissolution du comité



Fonctionnement au quotidien

o Périodicité ?

- o Au minimum chaque comité devra se réunir **1 fois** par trimestre
- o **1 à 2 fois** par an, l'ensemble des correspondants de chaque secteur présenté en réunion plénière un bilan de leur activité au Maire ou à son délégué

o Se réunir ...mais où ?

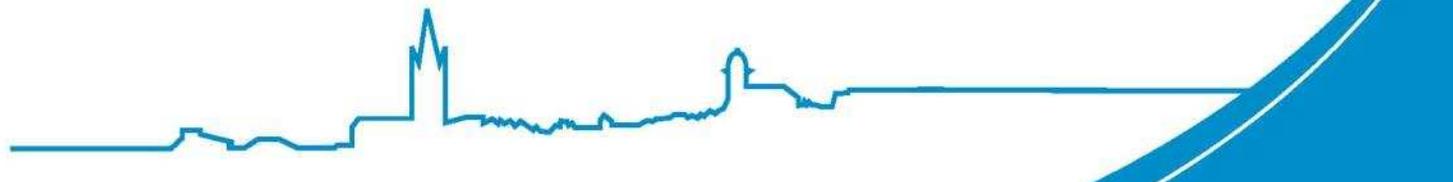
La municipalité mettra à disposition des comités **des salles municipales les plus proches du secteur concerné**, ou à défaut une salle du centre culturel de L'Aqueduc

o Quels services contacter en cas de besoin ?

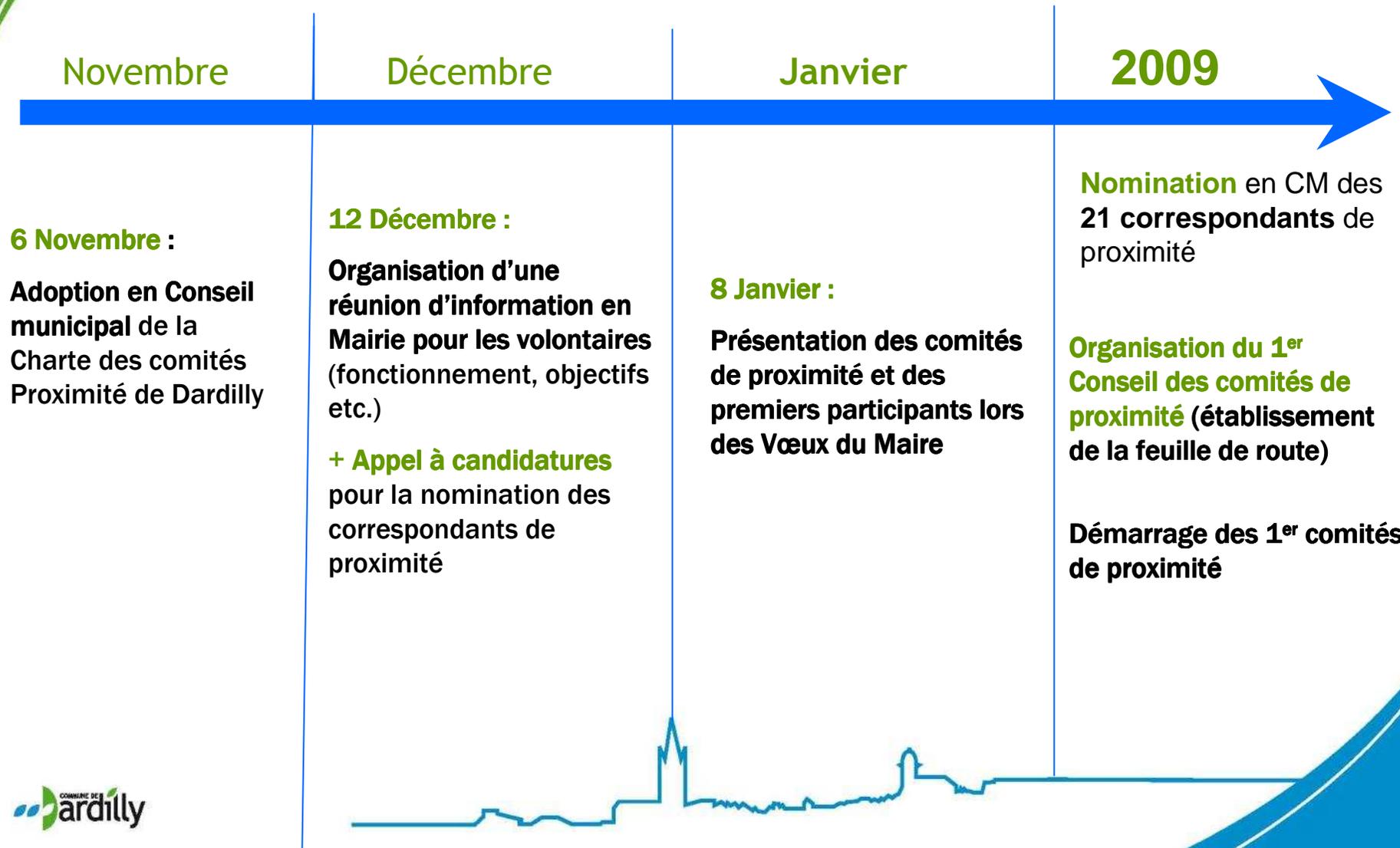
Le **cabinet du Maire** et le service **communication et proximité** seront les interlocuteurs des correspondants et des comités

o Moyens matériels ?

Pour tout ce qui concerne des besoins de papeterie et photocopie, la municipalité mettra à disposition du matériel **si nécessaire**



Le processus ...



Un an après...

- o **Au coeur de la Proximité** avec des thèmes favoris : la vitesse et les projets de voirie, le ramassage des OM, l'urbanisation, la tranquillité.
- o **Une forte assiduité** des référents et des habitants qui font bouger la collectivité (élus et services)
- o **La nécessité impérieuse** de formation pour les élus et les référents (conduire une réunion, réaliser la synthèse, ...)
- o **La mise en place d'un Groupe technique** de suivi des doléances avec le Maire, le conseiller municipal référent, le DGS et le pôle proximité (cadre de vie, communication, police municipale, urbanisme et environnement)
- o **Les limites** : financières (crédits mobilisables en 201?, techniques (« il faut avant tout faire une étude »), compétences (c'est pas la commune !).

Le temps des citoyens n'est pas le temps des projets